

# Freebox: Free doit tenir sa promesse

Free doit se résoudre à revoir ses offres commerciales. Dans son verdict rendu le 23 juillet, le Tribunal de grande instance donne en partie raison à des associations de consommateurs, dont Familles de France qui ont poursuivi le FAI à propos de l'échange des modems ADSL contre la Freebox.

Le Tribunal a déclaré que le fait de devoir acheter le modem Sagem pour pouvoir obtenir le boîtier Freebox est une vente subordonnée contraire à l'article L 122-1 du code de la consommation. Le TGI a donc ordonné à Free de retirer son offre d'échange payant sous 15 jours. Cette décision, susceptible d'appel, est toutefois immédiatement exécutoire à compter de sa signification. Les consommateurs qui ont déjà effectué l'échange de leur modem et payé 59.99 euros pourraient demander le remboursement auprès de Free si cette décision devenait définitive. Néanmoins, si Free ne peut pas obliger ses abonnés à acheter le modem Sagem, le TGI ne conteste nullement que des « *frais administratifs et logistiques* » soient facturés pour l'échange Sagem / Freebox. Bref, la victoire n'est pas totale... **Des abonnés en colère**

Après les critiques sur les soucis techniques du FAI, les abonnés se sont déchaînés à propos de cette affaire. Rappel des faits. Les abonnés Free de la première heure disposent d'un modem haut débit ADSL classique à la différence des nouveaux clients qui ont le privilège d'utiliser la Freebox permettant de recevoir outre Internet, la télévision et le téléphone. Grand seigneur, Free avait promis d'échanger progressivement mais gratuitement les anciens modems contre la Freebox à tous ses anciens abonnés. Par la suite, le FAI ne parle plus d'échange mais de remplacement payant. Pour obtenir la fameuse Freebox, les anciens abonnés doivent déboursier la somme conséquente de 59,99 euros TTC. Et pourront conserver leur « vieux » modem Sagem. Notons également que la Freebox reste la propriété de Free... Chez Free pourtant connu pour ses offres « généreuses » (30 euros par mois pour le très haut débit, la TV et la téléphonie), on explique que « *Passer du modem Sagem à la Freebox n'est pas une obligation, c'est un souhait de l'abonné qui veut ainsi bénéficier des nouveaux services.* » Et d'ajouter que les 60 euros investis dans l'échange pourront être rentabilisés en quelques mois. Un discours qui a eu beaucoup de mal à passer. Les forums spécialisés regorgent de la colère des abonnés de la première heure. Jusqu'à la pliante déposée au Tribunal...